

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3394

14 novembre 2014

### SOMMAIRE

Braddock Holding S.à r.l. ....	162868	H.I.G. Luxembourg Holdings 52 S.à r.l. ...	162869
CEP III Nelson GP S.à r.l. ....	162877	Ibiscom S.à r.l. ....	162872
Dafin S.A. ....	162868	Jathori S.à r.l. ....	162867
DD Brazil Holdings S.à r.l. ....	162897	NOS Communications S.à r.l. ....	162912
Eagle Eye Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	162886	Olin Fund ....	162912
Ericsson S.A. ....	162866	Olvin Company ....	162912
Exclusive Homes ....	162867	OML Buildings ....	162911
Famo Holding S.A. ....	162872	Patron Noosa Devco (Solihull S.à r.l. ....	162876
Famo Holding S.A. ....	162872	PS Topco S.à r.l. ....	162868
FC Financing & Consulting S.A. ....	162869	Saran Holdings S.A., SPF ....	162874
Fieldstone Holdings S.à r.l. ....	162870	SFER Finance ....	162875
First Wellness S.A. ....	162870	S.G.L. S.à r.l. ....	162874
Frankfurt I Hotel S.à r.l. ....	162869	Sharehood S.A. ....	162875
Fundquest International ....	162873	Sixième Holding S.A. ....	162866
Fundquest International ....	162869	Smartlighting ....	162874
Gatecity S.à r.l. ....	162871	SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l. ....	162875
Global Agrarian Capital S.à r.l. ....	162893	Spica S.A. ....	162873
Global Fashion Holding S.A. ....	162872	Splendid Holdings S.à r.l. ....	162874
Goldstein Structured Products S.A. ....	162870	Sterling Equity Partners S.A. ....	162875
Gracwell Properties (Solihull) S.à r.l. ..	162876	Susquehanna Celtic Holdings Limited ...	162866
Graco Global Holdings ....	162868	Susquehanna Celtic Holdings Limited ...	162866
Gym Debentures Lux 3 S.A. ....	162901	Susquehanna Celtic Holdings Limited ...	162866
HC Investissements CN S.à r.l. ....	162871	Susquehanna Celtic Limited ....	162867
Helsia S.A. ....	162873	Susquehanna Celtic Limited ....	162867
Herkules Finance S.à r.l. ....	162871	Susquehanna Europe Holdings Limited .	162867

**Ericsson S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 19.340.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160787/9.

(140178524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

---

**Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161862/10.

(140183429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161863/11.

(140183646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161864/11.

(140183647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Sixième Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 84.466.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXIEME HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014161898/12.

(140183085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Jathori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 143.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161595/9.

(140183080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 137.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161868/10.

(140183427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.084.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161866/11.

(140183648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 156.084.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161867/11.

(140183649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Exclusive Homes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.  
R.C.S. Luxembourg B 57.047.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014162323/12.

(140185069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Braddock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 134.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014162173/10.

(140185162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Graco Global Holdings, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 161.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014161481/13.

(140184140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

---

**Dafin S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.084.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société anonyme DAFIN S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, dénoncé en date du 14 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133084.

Le même jugement a nommé Juge - Commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Yves TUMBA

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014162266/17.

(140184466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**PS Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 178.346.

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2014, le liquidateur a décidé de transférer le siège social du 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162758/12.

(140184963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Frankfurt I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162343/9.

(140185339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**FC Financing & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 72.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2014162352/11.

(140184754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 52 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 188.335.

En date du 6 octobre 2014, l'associé unique H.I.G. Europe Capital Partners II, L.P. avec siège social à South Church Street, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à H.I.G. Europe - Aviapartner, Ltd, avec siège social à South Church Street, Uglan House, KY1- 1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert, avec effet au 3 juillet 2014.

En conséquence, l'associé unique de la société est H.I.G. Europe - Aviapartner, Ltd, précité, avec 12.500 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162395/15.

(140185231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Fundquest International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 127.751.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 Octobre 2014*

En date du 14 octobre 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Charlotte DENNERY, Messieurs Anthony FINAN, Olivier MAUGARNY, Bruno PIFFETEAU, Marc RAYNAUD et Christian VOLLE.

Elle renouvelle le mandat de la société Ernst & Young comme réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant au 30 juin 2015.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour FUNDQUEST INTERNATIONAL

Référence de publication: 2014162371/19.

(140185413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**First Wellness S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.313.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 16 octobre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

La société anonyme FIRST WELLNESS S.A., avec siège social à L-1630 Luxembourg, 6, rue Glesener, dénoncé en date du 5 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133313.

Le même jugement a nommé Juge - Commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Yves TUMBA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014162362/17.

(140184463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Fieldstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.881.

—  
*Extrait de la résolution du 11 Août 2014 de la société Fieldstone Holdings Sàrl*

Il résulte de la résolution des gérants de la société Fieldstone Holdings Sàrl qui s'est tenu en date du 11 Août 2014 que:

- Les 5 (cinq) parts sociales détenues par Mme Kalipa Mizz Mtati ont été transférés à la société Fieldstone Capital Holdings Limited avec son siège social à Harney Westwood & Riegels, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 570640.

- Les parts sociales détenues par la société Fieldstone Capital Holdings Limited sont désormais portés à 1.092 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Par mandat

Référence de publication: 2014162360/18.

(140184747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Goldstein Structured Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.028.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 16.10.2014, 15.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Das einzige Verwaltungsratsmitglied MMS Mercury Management Services S.A., R.C.S. Luxembourg, B135236, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Götz Schöbel ebenda, wird von seinem Posten abberufen.

2) Zum neuen einzigen Verwaltungsratsmitglied wird bestellt Argentarius Securitisation Fund Management S.a.r.l. R.C.S. Luxembourg B180434, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Andreas Wölfl, geb. 28.09.1976 in Wien, wohnhaft zu Lagerstr. 53, A-2441 Mitterndorf an der Fischa bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2020 stattfinden wird.

Luxembourg, den 16.10.2014.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2014162382/19.

(140185350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**HC Investissements CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: GBP 26.420,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.329.

Ce dépôt remplace la précédente version déposée le 21/07/2014

B142.329 - L140126555

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162401/14.

(140185383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Herkules Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.411.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'Associé unique (ci-après l'«Associé») prises en date du 2 octobre 2014 que:

1. L'Associé a décidé la clôture de la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2014162398/16.

(140184819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Gatecity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.365.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 octobre 2014*

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 octobre 2014:

- Ancienne situation associée:

Gatecity Advisory Inc.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Euroheart Investments S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 130526, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert . . . . .	8.750
Kamoulox Investments S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 139891, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert . . . . .	3.750
Total . . . . .	12.500

Luxembourg, le 20.10.2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Gatecity S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014162373/24.

(140185310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Famo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la société FAMO HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

François GEORGES.

Référence de publication: 2014162348/10.

(140185051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Famo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'administrateur de la société FAMO HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Alexander Mayer-Groth.

Référence de publication: 2014162349/10.

(140185051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Ibiscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 154.905.

Le gérant actuel, Péter KOVACS, avec nouvelle adresse au 3a, rue Charles Quint L - 2380 Luxembourg, prend acte de la cession de parts de:

- Péter KOVACS, qui détenait 190 parts sociales;

Qui a cédé 95 parts à:

- Oliver, Marek, BOLZ, né le 18.10.1967 à Berlin, résidant à 4, Badenerstrasse CH -5452 Oberrohrdorf (Suisse).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Péter KOVACS.

Référence de publication: 2014162419/13.

(140185155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Global Fashion Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 190.907.

*Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 15. Oktober 2014*

Am 15. Oktober 2014 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Ernennung von Herrn Ulrich Binninger, Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: 19, rue des Lilas, 8035 Strassen, als Vorsitzender des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung und dies für einen befristeten Zeitraum bis zur jährlichen Hauptversammlung, welche im Jahre 2015 stattfinden wird;

- Ernennung von Herrn Christian Senitz, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, als täglicher Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für einen befristeten Zeitraum bis zum 31. Dezember 2016.

Unterschriftenberechtigung: Einzelunterschrift

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Oktober 2014.

Global Fashion Holding S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2014162378/21.

(140185147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Fundquest International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 127.751.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FUNDQUEST INTERNATIONAL*

Référence de publication: 2014162370/12.

(140185390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Spica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.430.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société SPICA SA qui s'est tenue en date du 28 août 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014162833/16.

(140185098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Helsia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 47.606.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «HELSIA S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 octobre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13929.

- que la société «HELSIA S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47 606,

constituée suivant acte notarié en date du 26 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 septembre 1994, numéro 349,

se trouve à partir de la date du 10 octobre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 14 décembre 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162406/26.

(140185257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Saran Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 95.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARAN HOLDINGS S.A. SPF  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014162810/11.

(140184370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**S.G.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.  
R.C.S. Luxembourg B 163.091.

En date du 15 octobre 2014, Monsieur Camille Lux a démissionné de son poste de gérant technique de la société S.G.L. S.à r.l. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.  
Fiduciaire comptable B+C S.à r.l.

Référence de publication: 2014162781/12.

(140184993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Splendid Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 185.637.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 8 octobre 2014*

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, avec effet au 15 octobre 2014.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Splendid Holdings S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014162800/14.

(140184609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Smartlighting, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.718.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société SMARTLIGHTING SA qui s'est tenue en date du 28 août 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014162820/17.

(140185110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**SM - Chauffage & Sanitaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6468 Echternach, 22, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.698.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations  
Référence de publication: 2014162819/9.  
(140184806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Sterling Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 52.788.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014162802/9.  
(140185470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**SFER Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 127.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014162816/10.  
(140184565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Sharehood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 81.612.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2014*

*Résolution:*

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, 6 (six) Administrateurs supplémentaires, à savoir:

- Monsieur Francesco Costa, demeurant au Mais Grd Front & 1<sup>st</sup> Flr, 10-12 Cadoagn Square, London SW1X0JU, Administrateur;
- Monsieur Hank Uberoi, demeurant au 321 Upper Mountain Avenue, Montclair 07043 NJ (USA), Administrateur;
- Monsieur Marco Muccini, demeurant au 188 Westbourne Park Road, London W111BT, Administrateur;
- Monsieur Daniel Lizio-Katzen, demeurant au 60 E - 42<sup>nd</sup> Street, Suite 1111, New York, NY 10165, USA, Administrateur;
- Monsieur Luca Ascani, demeurant au 6, Holland Park Road, London W148LZ, Administrateur;
- Madame Cecelia Kurzman, demeurant au 950, 3<sup>rd</sup> Avenue, 20<sup>th</sup> floor, New York, NY 10022 (USA), Administrateur.

L'Assemblée constate donc que le nombre des Administrateurs de la Société passera de 3 Administrateurs à 9 Administrateurs, conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

Le mandat des nouveaux Administrateurs supplémentaires ainsi nommés, viendra à échéance à l'instar du mandat des Administrateurs actuellement en fonction, à savoir, lors de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHAREHOOD S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2014162817/26.  
(140184500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Patron Noosa Devco (Solihull S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.362.

In the year two thousand and fourteen, on the second of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B152.615) being the sole shareholder of Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée originally incorporated under the laws of Luxembourg under the denomination of Patron Cleveland S.à r.l., pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated October 21<sup>st</sup> 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3056 dated December 13<sup>rd</sup> 2011, and renamed into Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l., by deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated May 7<sup>th</sup> 2012, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 164.362), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1574 dated June 22<sup>nd</sup> 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
  - Modification of the registered name of the company into "Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. to Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l." (the Company)".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deux octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Grace Lodge Care Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 152.615), étant l'associé unique de Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée originairement sous la dénomination Patron Cleveland S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 3056 du 13 décembre 2011 et renommé en Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. suivant acte de Maître Martine Schaeffer, prénommé, en date du 23 mai 2012, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 164.362), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1574 du 22 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l.»

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Properties (Solihull) S.à r.l. en «Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Devco (Solihull) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2014. LAC/2014/46671. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160829/76.

(140182726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**CEP III Nelson GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 LLuxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 191.012.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of October,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company with variable share capital, submitted to the SICAR law regime, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.127711, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations, (ii) the financing of any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the same group of companies as the Company and (iii) the acquisition of intellectual

property rights and the licensing of such rights to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager, director, liquidator or partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad forming part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company (including to its direct shareholder(s)), and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grant rights in any such acquired intellectual property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CEP III Nelson GP S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## **Title II - Share capital, Shares and transfer of shares**

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Premium accounts.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### Title III - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents

sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### **Title IV - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V - Accounting year and annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### **Title VII. - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;
  - CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands;

The duration of their mandate is unlimited.

- 2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

CEP III Participations S.à r.l. SICAR une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec capital variable, soumise au régime des SICAR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127 711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

**Titre I<sup>er</sup> - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet (i) la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations, (ii) le financement de toute société commerciale, industrielle, financière ou autre luxembourgeoise ou étrangère appartenant au même groupe de sociétés que la Société et (iii) l'acquisition de droits de propriété intellectuelle et la licence de ces droits à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière ou autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant, d'administrateur, de liquidateur, ou associé/actionnaire avec une responsabilité illimitée ou une responsabilité limitée aux dettes et obligations d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CEP III Nelson GP S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Comptes de prime.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

**Art. 8. Droits des associés.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

### Titre III - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des Résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV - Assemblée des associés**

**Art. 18. Assemblée des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

#### **Titre V - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

#### **Titre VI - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Titre VII - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mlle Barbara Imbs, Associate Vice Président, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Rambrouch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 octobre 2014. Relation: RED/2014/2189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014160723/455.

(140183493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Eagle Eye Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.011.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of October

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Eagle Eye Real Estate Holdings Pte. Limited", a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at Alter Domus Singapore Pte. Ltd, 61 Robinson Road #13-01A, Robinson Centre, Singapore 068893, registered with the registration number 201424881H.

The founder is here represented by Mrs Tara Hans, employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate as follows:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Eagle Eye Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies which form part of the same group of companies as the Company. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations, those of its subsidiaries, affiliated companies and those of any other company which forms part of the same group of companies as the Company, and, generally, for its own benefit, that of its affiliated companies and that of any other company which forms part of the same group of companies as the Company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Eagle Eye Real Estate Holdings Pte. Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 1 (one euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Frank PRZYGODDA, born on February 28<sup>th</sup>, 1968 in Bochum, Germany, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mrs Reka FARIH-GODO, born on February 15<sup>th</sup>, 1982 in Szeged, Hungary, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mr Damien SCHUIND, born on July 27<sup>th</sup>, 1984, in Anderlecht, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour d'octobre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«Eagle Eye Real Estate Holdings Pte. Limited», une société de droit Singapourien, ayant son siège social à Alter Domus Singapore Pte. Ltd, 61 Robinson Road #13-01A, Robinson Centre, Singapore 068893, immatriculée avec le numéro d'enregistrement 201424881H.

Fondateur ici représenté par Mme Tara Hans, employée de la société Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Eagle Eye Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe des sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations, celles de ses filiales, sociétés affiliées et celles de toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et, de manière générale, en sa faveur, en faveur de ces filiales, sociétés affiliées et en faveur de toute autre sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par l'associé unique, ou le cas échéant, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Eagle Eye Real Estate Holdings Pte. Limited, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,400.- (mille quatre cents euros).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frank PRZYGODDA, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Madame Reka FARIH-GODO, né le 15 février 1982 à Szeged, Hongrie, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Damien SCHUIND, né le 27 juillet 1984 à Anderlecht, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Hans et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47601. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160758/393.

(140183418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Global Agrarian Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 105.570,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.500.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Global Agrarian Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.500 and having a share capital of USD 95,620.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER dated April 16, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 8, 2012, number 1437, page 68947. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 26, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 9, 2014, number 1184, page 56819.

**THERE APPEARED:**

Global Agrarian Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 510, West Hastings Street, Standard Building, Main Level, CDN - V6B1L8, Vancouver, British Columbia, registered with the British Columbia Registry Services under number BC0937814 (the Sole Shareholder),

here represented by Pedro REIS DA SILVA, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred fifty United States dollars (USD 9,950.-) by way of the creation and issuance of four thousand nine hundred fifty (4,950) mandatory redeemable preferred shares (MRPS) having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and five thousand (5,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of (i) a contribution in cash and (ii) a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred fifty United States dollars (USD 9,950.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ninety-five thousand six hundred twenty United States dollars (USD 95,620.-), to the amount of one hundred five thousand five hundred seventy United States dollars (USD 105,570.-), by way of the creation and issuance of four thousand nine hundred fifty (4,950) MRPS having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, and five thousand (5,000) Ordinary Shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe for four thousand nine hundred fifty (4,950) MRPS having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and for five thousand (5,000) Ordinary Shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, and to fully pay up such MRPS and Ordinary Share by (i) a contribution in cash amounting to an aggregate amount of four million one hundred fifty thousand United States dollars (USD 4,150,000.-) and (ii) a contribution in kind of a receivable consisting of a declared, but unpaid interim dividend, decided by the board of managers on October 6, 2014, on the MRPS amounting to eight hundred fifty thousand United States dollars (USD 850,000.-) (the Contribution).

The Contribution is to be allocated as follows:

(i) four thousand nine hundred fifty United States dollars (USD 4,950.-) to the MRPS share capital account of the Company;

(ii) four million nine hundred forty-five thousand fifty United States dollars (USD 4,945,050.-) to the MRPS share premium reserve account related to the MRPS as defined in the Articles;

(iii) five thousand United States dollar (USD 5,000.-) to the Ordinary Shares share capital account of the Company; and

(iv) forty-five thousand United States dollars (USD 45,000.-) to the Ordinary Shares share premium reserve account related to the Ordinary Shares as defined in the Articles.

The valuation of the contribution in kind of the receivable is evidenced by a valuation certificate issued on the date hereof by the management of the Company and the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

- "The Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);

- the Receivable contributed to the Company is valued at eight hundred fifty thousand United States Dollars (USD 850,000.-);

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been accomplished and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable."

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The amount of the contribution in cash (four million one hundred fifty thousand United States dollars - USD 4,150,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that they read henceforth as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at one hundred five thousand five hundred seventy US Dollars (USD 105,570.-), represented by sixty-three thousand (63,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and forty-two thousand five hundred seventy (42,570) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.”

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huitième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Global Agrarian Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.500 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, passé le 16 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 juin 2012, numéro 1437, page 68947. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mai 2014, numéro 1184, page 56819.

**A COMPARU:**

Global Agrarian Holdings Ltd., une société constituée selon le droit canadien, dont le siège social est établi au 510, West Hastings Street, Standard Building, Main Level, CDN - V6B1L8, Vancouver, British Columbia, immatriculée auprès du British Columbia Register Services sous le numéro BC0937814 (l'Associé Unique),

ici représenté par Pedro REIS DA SILVA, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 9.950,-) par voie de création et d'émission de quatre mille neuf cent cinquante (4.950) PSPOR ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par (i) un apport en numéraire et (ii) un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 9.950,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-quinze mille six cent vingt dollars américains (USD 95.620,-), à un montant de cent cinq mille cinq cent soixante-dix dollars américains (USD 105.570,-) par voie de création et d'émission de quatre mille neuf cent cinquante (4.950) PSPOR ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, précité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille neuf cent cinquante (4.950) PSPOR d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et à cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires et les libère intégralement par (i) un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions cent cinquante mille dollars américains (USD 4.150.000,-) et (ii) un apport en nature d'une créance représentée par un dividende intérimaire, décidé par le conseil de gérance en date du 6 octobre 2014, sur les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables déclaré par la Société mais resté impayé d'un montant total de huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-). (l'Apport).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) quatre mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 4.950,-) au compte de capital social PSPOR de la Société;
- (ii) quatre millions neuf cent quarante-cinq mille cinquante dollars américains (USD 4.945.050,-) au compte de réserve de prime d'émission PSPOR lié au PSPOR tel que défini dans les Statuts;
- (iii) cinq mille dollars américains (USD 5.000,-) au compte de capital social Parts Sociales Ordinaires de la Société; et
- (iv) quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000,-) au compte de réserve de prime d'émission Parts Sociales Ordinaires tel que défini dans les Statuts.

L'estimation de l'apport en nature de la créance est documentée par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de la Société et l'Associé Unique (le Certificat).

Le Certificat indique en substance que:

«- L'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité sans déduction;
- La Créance apportée à la Société est évaluée à huit cent cinquante mille dollars américains (USD 850.000,-);
- La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est pas sujette à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété la Créance apportée à la Société ont été effectuées et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire à plein titre de la Créance.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le montant total de la contribution en numéraire (quatre millions cent cinquante mille dollars américains - USD 4.150.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent cinq mille cinq cent soixante-dix dollars américains (USD 105.570,-), représenté par soixante-trois mille (63.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et quarante-deux mille cinq cent soixante-dix (42,570) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts Sociales.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications.

*Déclarations*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160815/210.

(140183341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**DD Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.012.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.740.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch,

there appeared

Dutchdelta Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 99077,

hereto represented by Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 October 2014 (such proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall be submitted to the registration formalities together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DD Brazil Holdings S.à r.l a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 167.740 (the "Company"), and incorporated by deed of the notary, Me Léonie Grethen, residing in Luxembourg, on 23 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1133 of 4 May 2012. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 15 May 2012, published in the Mémorial C under number 1700 of 5 July 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all four hundred thousand five hundred (400,500) shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

*Agenda*

A. Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also:

- (i) borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures;
- (ii) provide loans and financing in any kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of affiliated companies; and
- (iii) advise any Luxembourg and foreign companies on any matters related to investment.

The object to the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being

understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.”

B. Amendment of article 8 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be associates of the Company. The Company may however be managed by one or several managers who may also be associates of the Company. They are appointed and removed from office by the general meeting of associates, which determines their powers and the term of their mandates, and which decides at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time. Any manager who resigns remains in function until his successor is appointed.

The general meeting of associates may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The manager or, as the case may be, the managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed. However, if the associates have qualified at their appointment the managers as class A managers and class B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager. For the opening of a bank account of the Company in Luxembourg, the Company will be bound by the signature of any manager acting alone.

The Company will further be bound towards third parties by the sole signature of any person or the joint signatures of any persons to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of management are convened by any manager.

The board of management may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy.

The board of management can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of management are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of associates has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). The meetings of the board of management are to be held in person at the Company’s premises in Luxembourg. Only in exceptional cases, such as the need to convene the board meeting at short notice due to an unforeseeable urgent matter, a manager may participate in a meeting of the board of management by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of management which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The minutes of a meeting of the board of management shall be signed by at least two managers (regardless of class) present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of management.”

After due consideration of the above, the decisions taken by the Sole Shareholder were as follows:

*First resolution*

It is resolved to amend the corporate object of the Company and amend article 2 of the Articles so as to read as set forth in item A of the agenda above.

*Second resolution*

It is resolved to amend the article 8 of the Articles so as to read as set forth in item B of the agenda above.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, this deed was drawn in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the undersigned notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

a comparu

Dutchdelta Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 99077,

représentée par Maître Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 octobre 2014 (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le détenteur et le notaire instrumentant, sera soumise aux formalités de l'enregistrement ensemble avec le présent acte), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de DD Brazil Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 167.740 (la «Société») et constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1133 du 4 mai 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1700 du 5 juillet 2012.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les quatre cent mille cinq cents (400.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-€) chacune émises par la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises étaient les suivants:

#### Ordre du jour

A. Modification de l'objet social de la Société et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») de sorte à lire ce qui suit:

« **Art. 2.** L'objet de la société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut aussi:

- (i) emprunter sous toute forme et émettre par placement privé des obligations ou certificats de créance;
- (ii) accorder des prêts et des financements de toute nature, ou accorder des garanties ou sûretés de toute nature à l'avantage des sociétés liées; et
- (iii) conseiller toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères sur toutes matières ayant trait à l'investissement.

L'objet de la Société comme spécifié aux paragraphes précédents doit être considéré dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec celui-ci, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.»

B. Modification de l'article 8 des Statuts de sorte à lire ce qui suit:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. La Société peut néanmoins être administrée par un ou plusieurs associés de la Société. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment. Tout gérant démissionnaire continue d'occuper sa fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le gérant ou, selon les cas, les gérants peut/peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou comités choisis par leurs soins. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont désigné lors de leur nomination les gérants en tant que gérant de classe A et gérant de classe B, la

Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe A. Pour l'ouverture d'un compte bancaire de la Société à Luxembourg, la Société sera engagée par la signature d'un gérant quelconque agissant seul.

La Société sera aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le(s) gérant(s), mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Le conseil de gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les conseils de gérance doivent être tenus en personne dans les locaux de la Société à Luxembourg. Uniquement dans des cas exceptionnels, tel que la nécessité de convoquer une réunion du conseil de gérance avec un préavis court en raison d'un événement urgent imprévisible, un gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est considérée comme valide et en bonne et due forme comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu dont chacun est signé par un ou plusieurs gérants.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par au moins deux gérants (indépendamment de leur classe) présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du conseil de gérance.»

Après revue de ce qui précède, les décisions prises par l'Associé Unique étaient les suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société de sorte à avoir la teneur suivant le point A de l'ordre du jour ci-dessus.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société de sorte à avoir la teneur suivant le point B de l'ordre du jour ci-dessus.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes le comparant a signé ensemble avec le notaire soussigné.

Signé: M. GADZHALOVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2014. Relation: DIE/2014/13111. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160754/202.

(140183159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**Gym Debentures Lux 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 191.000.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the thirty of September.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Grupo Villar Mir S.A. (the Shareholder), a public limited company (sociudad anónima) duly incorporated under the laws of the Kingdom of Spain with its registered address at Paseo de la Castellana 259 D, Torre Espacio, Planta 51, Madrid 28046, Kingdom of Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid in volume 14695, folio 167, sheet M-243775,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 22<sup>th</sup>, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in a capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "GVM DEBENTURES LUX 3 S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, in accordance with article 22 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities (including convertible or exchangeable bonds or notes) on a stand alone basis under or one or more issue programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR31,000 (thirty-one thousand euros) consisting consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred euros) each

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, in accordance with article 22 below.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the on the third Thursday of May of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices for meetings of the shareholders of the Company.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 11. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a single director (the Sole Director) only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three directors, who need not be shareholders of the Company. Each director shall be appointed as a category A director or as a category B director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a physical person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors, at least one of whom must be a category B Director, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members, at least one of whom must be a category B Director, who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, who participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the members of the Board is present or represented, including at least one category B director, at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority

of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures one category A director together with one category B director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law or decided by the General meeting, an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, in accordance with article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros (1,500.- Euros).

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at six (6) directors, three (3) directors being the category A directors and three (3) directors being the category B directors;

2. the following persons are appointed as category A directors:

(i) Maria Cachero with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain;

(ii) Manuel Garrido Ruano with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain; and

(iii) Inigo Cano Asua with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain;

and the following persons are appointed as category B directors:

(iv) Tony Whiteman with professional address at 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange;

(v) Paul Lamberts with professional address at 169 rue des romains, L8041 Bertrange; and

(vi) GVM DEBENTURES LUX 1 S.A., a public limited company (société anonyme), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B174.500, representing by Manuel Garrido Ruano with professional address at Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Kingdom of Spain, as Permanent Representative;

3. that there be appointed Deloitte Audit, having its registered office at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

4. that the term of office of the directors will be of 1 year;

5. that the term of office of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) will expire after the annual General Meeting of the year 2015;

6. that the address of the registered office of the Company is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

Grupo Villar Mir S.A. (l'Actionnaire Unique), une société anonyme (sociudad anónima) dûment constituée sous les lois du Royaume d'Espagne, ayant son siège à Paseo de la Castellana 259 D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne et enregistrée auprès du Registre Mercantile dans le volume 14695, folio 167, page M-243775,

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, agissant en qualité de représentant de l'Actionnaire Unique, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les Statuts) d'une société, qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «GVM DEBENTURES LUX 3 S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique ou le cas échéant de l'un des actionnaires.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions (y compris des obligations échangeables et/ou convertibles), sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi, de mai de chaque année à 14:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les action-

naires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation pour les assemblées des actionnaires de la Société.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Chaque administrateur devant être nommé en tant qu'administrateur de catégorie A ou de catégorie B. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique, représentant permanent, qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, dont l'un au moins sera administrateur de catégorie B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents, -dont l'un au moins -est administrateur de catégorie B, à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée, incluant au moins un administrateur de catégorie B, à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A, agissant ensemble avec un administrateur de catégorie B ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes/Reviseur d'entreprise agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi ou par décision de l'Assemblée Générale, un réviseur d'entreprises agréé. Le ou les commissaire(s) aux comptes est/sont élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il est/ils sont rééligible(s).

Le ou les commissaire(s) aux comptes est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le ou les commissaire(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

*Résolutions de l'actionnaire*

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre d'administrateurs est fixé à 6 (six), 3 (trois) administrateurs étant des administrateurs de catégorie A et 3 (trois) administrateurs étant des administrateurs de catégorie B;

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A:

(i) Maria Cachero, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;

(ii) Manuel Garrido Ruano, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;

(iii) Inigo Cano Asua, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne;

les personnes suivantes sont nommés administrateurs de catégorie B:

(iv) Tony Whiteman, ayant son adresse professionnelle à 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange;

(v) Paul Lamberts, ayant son adresse professionnelle à 169 rue des romains, L-8041 Bertrange;

(vi) GVM DEBENTURES LUX 1 S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174500, représentée par Manuel Garrido Ruano, ayant son adresse professionnelle à Paseo de la Castellana 259D, Torre Espacio, Madrid 28046, Royaume d'Espagne en tant que Représentant Permanent;

(3) Deloitte Audit ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

(4) les mandats des administrateurs ainsi nommés seront d'un an;

(5) le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015;

(6) le siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47160. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160852/603.

(140182853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

**OML Buildings, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 17 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014162665/10.

(140184783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

**Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue le 15 octobre 2014*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle pour une période d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en septembre 2015, les mandats d'administrateurs de Monsieur Stéphane AIDAN (Président), Monsieur Olivier GERMAIN, et Monsieur Jean-Marc STENGER.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en septembre 2015, Deloitte Audit S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162663/15.

(140185090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**Olvin Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.412.

—  
Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 30 septembre 2014 (l'«Assemblée») que la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Begasse De Dhaem au 8 avril 2014 a été acceptée.

Lors de cette même Assemblée, la Société a décidé de nommer à compter du 8 avril 2014 en remplacement de Monsieur Pierre Begasse De Dhaem, la société ALLO SERVICE, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 15, Rue de la Laiterie, B-4000 Liège et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.771.871 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OLVIN COMPANY*

Référence de publication: 2014162664/16.

(140184450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---

**NOS Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 187.949.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 29 septembre 2014 que Mme Anne Thérèse Leleux, née le 17 mai 1957 à Gosselies, Belgique, résidant à 33, rue Emile Lavandier / 5-7, rue Antoine Meyer, L-1924 Luxembourg, a été nommée au poste de gérante de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance au 1<sup>er</sup> octobre 2014 est composé comme suit:

- M. Jose Pedro Faria Pereira da Costa, gérant de classe A;
- Mme Ana Paula Garrido de Pina Marques, gérant de classe A;
- Mme Anne Thérèse Leleux, gérant de classe A;
- M. Jean-Philippe Gachet, gérant de classe B; et
- M. Christophe Laguerre, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162637/20.

(140185048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

---